

Commune de La Chapelle en Vercors

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 Décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacky CASASNOVAS, Maire.

Conseillers en exercice : **14** Conseillers présents : **12** Conseillers votants : **13**

Présents : CASASNOVAS Jacky ; BLANC René ; BLAIN Marie-Claude ; VAN HUFFELEN Yolande ; BLANC Monique ; MONACI Marc ; POIZAT Roger ; BREYTON Bernard ; ARRIBERT Denise ; ALLIER Gérard ; AUDEYER Daniel ; POILBLANC Alexandra

Absents excusés : VAUSSENAT Bertrand a donné pouvoir à BLANC Monique ; REVOL Sébastien

Secrétaire de Séance : Marc MONACI

Monsieur le Maire demande de rajouter le vote de la demande d'aide financière auprès du S.D.E.D. pour les travaux énergétiques de certains bâtiments communaux et le renforcement électrique du poste des Coquelicots pour la construction de la nouvelle gendarmerie.

APPROBATION PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

- **Séance du 14 novembre 2018** : adopté à l'unanimité.

PRÉSENTATION DISPOSITIF DE STOP ORGANISÉ

Elodie PALERMO, technicienne à la C.C.R.V. présente le projet d'auto-stop organisé réalisé par le Parc Naturel Régional du Vercors (P.N.R.V.) en collaboration avec la C.C Royans-Vercors. Ce dispositif simple permet, en complément de l'offre de transports en commun, de faciliter les déplacements des habitants sur les territoires ruraux.

Gratuit pour les utilisateurs ce dispositif comprend une signalétique en bord de route à des points stratégiques et sécurisés, un système d'inscription sur internet ou en points relais, une communication et une sensibilisation pour inciter la population à l'utiliser.

Le P.N.R.V. finance la mise en œuvre et le matériel et associe les communes et la CCRV au choix des emplacements et à la pose des panneaux.

Marc MONACI demande le coût de cet investissement. Elodie PALERMO le transmettra prochainement à la mairie.

Après en avoir débattu sur la nécessité ou non de ce type de projet sur la commune, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'installation uniquement d'un point stop suivant :

- Dans le village, Place Albert Piétri, devant Office de Tourisme (installation dès achèvement des travaux de l'agrandissement de l'office).

Une signalétique classique (panneau 500X500), panneau recto/verso sur un poteau fourni.

Le service technique communal procédera à l'installation de ce panneau.

Le Conseil demande que l'Office de Tourisme se charge des inscriptions et non la mairie.

Le Conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce relative à ce projet.

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – LOTISSEMENT LES MYOSOTIS

Dans le cadre de la création de l'association dénommée « ASL GAZ LES MYOSOTIS », il reste à régulariser des actes et conventions pour encadrer la gestion du réseau gaz par cette association.

Compte-tenu que ce réseau collectif passe en tréfonds de la voirie communale, il est nécessaire de le régulariser par une convention d'occupation du domaine public (autorisation d'occupation temporaire) avec l'ASL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'acte d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public par la commune de La Chapelle en Vercors à l'association ASL Gaz les Myosotis, au titre de l'€uro symbolique.

Marc MONACI demande la suite réservée à l'amélioration de la pression d'eau du lotissement les Myosotis. Jacky CASASNOVAS relancera VEOLIA.

ORGANISATION DES SECOURS SUR LE DOMAINE SKIABLE

Sites de Chaud-Clapier / Font d'Urle – Herbouilly

L'organisation et la distribution des secours sur toute l'étendue du domaine skiable de la commune est de la compétence du Maire – police du Maire.

Dans le cadre des secours à prévoir sur le domaine skiable, les communes ont différentes possibilités d'assurer cette obligation relative au remboursement des frais de secours.

La commune peut opter :

- Soit pour la mise en œuvre des moyens municipaux (régie directe)
- Soit pour la mise en œuvre des moyens extra-municipaux en faisant appel à un prestataire public ou privé

Depuis des années, le Département de la Drôme, depuis peu l'EPIC Les Stations de la Drôme est désigné comme prestataire pour le compte de la commune.

Un contrat de prestation de secours sur pistes doit être signé.

Le Conseil Municipal désigne l'EPIC Les Stations de la Drôme comme prestataire de service en matière de distribution de secours sur les pistes nordiques de notre territoire.

Il fixe les tarifs des secours 2018-2019 proposés par l'EPIC et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Marc MONACI se propose de vérifier le contrat de prestation de service et les arrêtés municipaux.

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Lors du Conseil Municipal en date du 17 octobre dernier, il a été évoqué un projet de modification du Plan Local d'Urbanisme sur les zones NI «Zones Naturelles utilisables pour Activités de Loisirs» notamment pour le développement des campings et des gîtes. La Mairie était en attente de la proposition de prix par le BEAUR.

Le 6 novembre dernier, le BEAUR a transmis sa proposition de prix : 3 100 € HT soit 3 720 € TTC + rajouter, le coût des frais de publicité + honoraire commissaire enquêteur...

Adopté à l'unanimité.

PROJET EXPLOITATION D'UNE AIRE CAMPING-CAR PARK

Suite à la présentation de ce projet lors du Conseil Municipal en date du 14 novembre dernier, une décision doit être prise.

Jacky CASASNOVAS a bien avancé sur le projet d'aménagement (30 emplacements prévus) sur le terrain communal situé à côté de la maison de l'aventure, derrière le camping municipal mais il est en attente du coût financier.

Dossier reporté au Conseil du 16 janvier prochain.

FINANCES COMMUNALES

1- Décision modificative n°7 du Budget 2018

Investissement :

020 – Dépenses imprévues :	- 6 400.00 €
165 – Dépôts cautionnements logements :	+ 1 400.00 €
202 – Révision simplifiée du PLU :	+ 5 000.00 €

2182 – Achat fraise à neige :	+ 6 050.00 €
2315-170 – Travaux voirie :	- 6 050.00 €

Total Général : **0.00 €**

Adopté à l'unanimité.

2- Achat matériels en investissement

Lors de l'acquisition de panneaux signalétique des voies communales et de matériels de sports pour l'école communale, le coût est peu élevé et ne peut être considéré comme de l'investissement. Or ces acquisitions ont un caractère durable.

Après avis de Monsieur le Trésorier, il est proposé de rattacher ces acquisitions au numéro d'inventaire 389 dénommé «Panneaux» et 390 «Matériels EPS Ecole». Ces achats sont inventoriés et amortis sur 5 ans. Adopté à l'unanimité.

DEMANDE AIDES VOYAGES SCOLAIRES COLLÈGE 2019

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Collège Sport Nature sollicitant l'attribution d'une subvention afin de financer les voyages scolaires suivants :

- Classe de 6^{ème} à Barcarès : coût 220 €/enfant (en liaison avec les programmes d'histoire)
- Classe de 5^{ème} à Londres : coût 230€/enfant (séjour culturel & linguistique)
- Classe de 4^{ème} en Vanoise : coût 85 €/enfant (projet sur le climat)
- Classe de 3^{ème} en Italie et en Allemagne : coût 230€/enfant pour l'Italie & 200€/enfant pour l'Allemagne (séjour culturel & linguistique)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer pour les voyages scolaires, une subvention à hauteur de 15% du coût du voyage, comme suit :

- Classe de 6^{ème} : subvention de 33€ par enfant
- Classe de 5^{ème} : subvention de 34.50€ par enfant
- Classe de 4^{ème} : subvention de 12.75€ par enfant
- Classe de 3^{ème} : subvention de 34.50€ par enfant pour le voyage en Italie et 30€ par enfant pour le voyage en Allemagne.

Cette aide sera versée directement aux familles concernées. Pour 2019, une enveloppe budgétaire d'environ 1 200 € sera inscrite au Budget.

LOCATION SALLE DES FETES

L'association NIGUEDOUILLE souhaite renouveler la location de la salle des fêtes pour l'année scolaire 2018-2019, les mercredis soirs de 20h-22h (hors vacances scolaires), environ 24 séances.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe le tarif de location de la salle des fêtes pour l'année scolaire 2018/2019 à 150 euros, aux mêmes conditions que les années précédentes.

AMÉNAGEMENT ACCUEIL CAMPING MUNICIPAL

Dans le cadre des travaux de construction d'un bâtiment d'accueil au camping municipal les Bruyères, il convient de solliciter auprès du Département de la Drôme une aide financière «Plus Bois Collectivités» pour la construction en ossature bois de l'accueil.

La commune peut solliciter une aide de 10% «bois local» du lot bois utilisé dans le projet, conformément à la commande réalisée auprès de BOURGUIGNON SARL, la partie du lot bois s'élève à 19 070.20 € HT ; la commune peut donc solliciter une aide d'un montant de 1 907 € (10%).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite auprès du Département de la Drôme une aide financière dans le cadre de «Plus Bois Collectivités» d'un montant de 1 907€.

Le plan de financement de la totalité de ce projet est comme suit :

Dépense :

- Montant HT : 55 550 €uros

Recettes :

- Etat – DSIPL 2017 : 13 887 €
- Département «Plus Bois Collectivités» : 1 907 €
- Part. communale – fonds propres : 39 756 €

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DROME

RACCORDEMENT COLLECTIF EXTERIEUR

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : **Electrification**

Raccordement collectif extérieur pour alimenter des parcelles, à la demande de la mairie, à partir du poste COQUELICOTS pour la construction de la nouvelle gendarmerie

Dépense prévisionnelle HT : 32 119.38€

Dont frais de gestion : 1 529.49€

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED 22 984.07€

Participation communale : 9 135.31€

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE AIDE FINANCIÈRE – SDED

TRAVAUX ÉNERGETIQUES BATIMENTS COMMUNAUX

En 2018 ; une aide financière doit être demandée pour les travaux d'isolation des combles et la réfection des sanitaires de la salle des fêtes. Adopté à l'unanimité.

Et pour 2019, projet de construction d'une chaufferie bois et remplacement des menuiseries de la salle des fêtes et, en 2020, réhabilitation du bâtiment de la cure.

Pour la DETR2019, un dossier de demande d'aide financière de l'Etat sera déposé pour l'aménagement du Square du Champ de Mars – dossier voté au Conseil du 16 janvier prochain.

DIVERS

- Bilan de la commission urbanisme remis par Yolande VAN HUFFELEN (permis de construire-déclaration préalable...).
- Sylvie FAURE sera remplacée par Delphine GREVE, à partir de février.

La séance est levée à 21h.

Le Maire,

Le secrétaire,